

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} OCTOBRE 2020

- Haies privées non taillées : l'élagage est réalisé par la commune, les frais sont mis à la charge du propriétaire (art.2212-2-2 du CGCT).

Elus	Présences	Elus	Présences
Jean-Marie DAVI	X	Gilles BARLET	X
Joël CHANEL	X	Magali PERNELET	X
Sophie CHAPUIS	X	Gwenaëlle GILLAUX	X
Claude GUY	X	Fabienne FOURNEL	X
Sabine RUY	X	Roger FENET	X
Nicole ALLEGRINI	X	Jean-Louis GENTET	X
Bruno BOUILLOUX	X	Emma GATINEAU	X
Frédéric CHARVET	X		

Première partie : Présentation de la zone d'activités CADRAN (Tossiat, Certines, Montagnat) par Daniel LATREILLE, directeur opérationnel de la société publique IN TERRA (aménageur).

Joël CHANEL a été désigné secrétaire de séance.

1 - Approbation du compte-rendu du conseil municipal de 3 septembre 2020

Le compte-rendu du 3 septembre a été adressé par mail le 9 septembre 2020. Une modification est à apporter page 2 - \$ animation : Fête médiévale mai 2022 à l'occasion des 700 ans de la charte de franchises.

- Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu du conseil municipal du 3 septembre 2020 ainsi modifié.

2 - Commissions

Commission Communication

- ✓ Magazine : à la Une photo de deux jeunes sapeurs-pompiers volontaires, dossier spécial crise sanitaire, portraits, budget, articles associations...
- ✓ Panneau Pocket : sera opérationnel le 15 novembre – un flyer d'information sera distribué dans l'écho de la Chanaz de décembre.
- ✓ Achat logiciel Antidote (correcteur en ligne) : 120€.

Commission Environnement

- ✓ Opération « village propre » du 3 octobre : RDV au local communal route de Journans à 9 h 30.
- ✓ Déchets verts : quantité limitée à 1m³ dans les déchèteries. La commune propose de louer un broyeur une semaine et de faire des opérations de broyage dans la commune, sur inscription, avec un tarif forfaitaire (tarif location pour 5 jours 711€HT). La commission va retravailler sur les modalités.
- ✓ La proposition d'accorder une subvention pour l'achat d'un vélo électrique n'est pas retenue par les élus.
- ✓ ALEC (Agence Locale de l'Energie et du Climat) de l'Ain est engagée auprès des collectivités afin de les aider à maîtriser leurs dépenses énergétiques et diminuer leur impact environnemental par la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Elle fait le bilan annuel des consommations des bâtiments de la commune. Les travaux de rénovation énergétique sont subventionnés par les Fonds Européens, les dossiers doivent être transmis au plus tard le 31/03/2021. Les boîtiers d'enregistrement de température disposés dans votre commune pendant l'été ont été récupérés ce jour. Les résultats de l'étude devraient être présentés avant la fin de l'année.

- ✓ SIEA - Projet de panneaux solaires sur la toiture du bâtiment des locaux techniques (240 m²), la convention à signer demande quelques points d'éclaircissement.
- ✓ Projection du film « Ma vie zéro déchet », prévu début janvier à la salle des fêtes avec une animation sur le thème des déchets (voir avec le service déchets de CA3B).

Commission Scolaire/Périscolaire

- ✓ Bilan ouverture matin à 7h15 : 1 ou 2 enfants présents et pas tous les jours à 7h15. Voir l'effectif entre 7h15 et 7h30.

Fréquentation moyenne des services :

Période du 7/09 au 2/10	Cantine	Garderie	
		matin	soir
Moyenne/période	98	50	45

Fréquentation stable en garderie périscolaire, forte à la cantine.

- ✓ Le règlement intérieur de la garderie et la cantine a été modifié pour tenir compte de l'horaire d'ouverture de la garderie le matin à 7h15 et pour la mise en place du porte-monnaie électronique.
- ✓ AG du sou des écoles bilan financier positif malgré le contexte particulier : deux manifestations organisées, le marché de Noël et le loto – Adhésion de 105 familles pour l'année scolaire 2020/2021.
Nouveau bureau :
 - Président : Loïc GATINEAU
 - Vice-président : Thierry CALMANT
 - Secrétaire : Ludivine MAUJOIN
 - Secrétaire adjointe : Gabrielle SCALABRINO
 - Trésorier : Frédéric VENET
 - Trésorier adjoint : Loïc DELORME

CME (Conseil Municipal d'Enfants)

Mise en place du nouveau conseil municipal d'enfants : le règlement a été modifié (participation de la classe CM2 uniquement, nombre élus fixé à 9 et modification du jour des séances). Sophie et Gwenaëlle vont gérer le CME sans faire appel à un agent d'animation pour ne pas appauvrir l'accueil périscolaire.

Calendrier :

Vendredi 25/09 : intervention en classe de CM2 pour présentation du CME

Vendredi 02/10 : réunion d'information des enfants + élaboration des programmes

Vendredi 09/10 : réalisation des affiches de campagne

Vendredi 16/10 : élection durant le temps scolaire

Mercredi 11/11 : présence à la commémoration de l'armistice 1918

Jeudi 03/12 : présentation du CME au conseil municipal.

Séances prévues le vendredi de 16h45 à 18h tous les 15 jours

Commission Bâtiments

- ✓ Les travaux dans l'école sont terminés.
- ✓ Logement de l'ancienne poste : coût global des travaux estimé à 18 500 €HT. La vente du logement avait été envisagée, mais la majorité des élus souhaitent conserver ce bien et engager les travaux.
- ✓ Travaux toilettes publiques : devraient être terminés fin octobre.
- ✓ Remise en eau de la fontaine : la rénovation pourrait faire l'objet d'une subvention DETR « Valorisation du patrimoine rural non protégé » (non classé ou non inscrit) de 25 % au moins.
- ✓ Isolation phonique de la cantine : proposition d'installer des absorbeurs de son.
- ✓ Téléphonie : installation de nouveaux téléphones à la mairie (1420,30 €HT).

Commission Urbanisme

- ✓ Cimetière : Le règlement est à revoir. Pour la Toussaint, des panonceaux seront déposés sur les tombes arrivant en fin de concession. Installer un range vélo (contre le mur en rentrant à gauche).
- ✓ Rétrocession des voiries des lotissements : 12 lotissements répertoriés – Des recherches sont à faire dans les archives pour trouver des infos, ces dernières seront répertoriées dans un tableau.

- ✓ Révision du PLU : L'État participe financièrement à l'élaboration des documents d'urbanisme des collectivités avec la « DGD (dotation générale de décentralisation) urbanisme ». Un appel d'offre sera lancé pour le choix des prestataires.

Commission Voirie

Compte-rendu réunion du 24/09/2020.

- ✓ Marquages au sol : réalisés par LDV Signalisation (4 975,44 €TTC). Recensement des zones à faire pour marquage 2021 (parking salle des fêtes, cube, et les oublis éventuels).
- ✓ Etat de la voirie : relevés faits par l'Agence Ingénierie 01. Une carte avec un code couleur a été réalisée (prestation : 900 euros HT), elle aidera la commission à établir les priorités.
- ✓ Des devis sont en cours pour la réfection de la chaussée :
 - Chemin « en Vianne » : Eurovia 7 691 euros HT/Colas 7 777 € HT
 - Trottoir « Mas Ballet » : Eurovia 2 672 euros HT/Colas 4 275 € HT

Proposition de prendre l'entreprise Eurovia, les travaux seront réalisés avant la fin de l'année.

- ✓ Réfection des chemins avec broyage de cailloux : Devis entreprise Fillod pour la réfection de 4 chemins (broyage de cailloux et remblais en concassés) : 11 460 € TTC pour 3 kms. Report des travaux en 2021. Pour le chemin des Fougères, proposition d'un autre revêtement.
- ✓ Pose de poteaux incendies : déplacement du poteau chemin de Mas Ballet et installation d'un nouveau poteau aux teppes vers l'entreprise Pontet, devis : 5 829 € TTC.
- ✓ Défense incendie à la Jonquillère : Citerne souple livrée mercredi matin
Voir avec les pompiers comment organiser son installation et remplissage. De nouveaux devis seront demandés car la surface à grillager a augmenté. Le syndicat des eaux alloue une subvention de 5 000 € pour l'ensemble des travaux réalisés.
- ✓ Coussins Lyonnais route de la Vavrette : Suite à la pétition de 8 riverains pour nuisance sonore, un devis pour l'enlèvement des 2 coussins a été demandé à Eurovia (5 985 € TTC). Pour rester cohérent dans les décisions prises, la majorité des élus n'est pas favorable à l'enlèvement (13 voix/15).
- ✓ Rajouter sur le panneau « interdit aux +19T » la mention « à 200 mètres ».

3 – CA3B

• Rencontre avec Mme PICARD-LEROUX :

- Point sur les déchets : fin de la redevance incitative pour une harmonisation de la pratique sur le territoire. Le guide du tri a été envoyé par la poste, de nombreux foyers ne l'ont pas reçu.
- Assainissement du lotissement en Bériat : le schéma directeur ex-BDSR prévoyait les travaux en 2029. Souhait du maire que les travaux se fassent rapidement. Rendez-vous est pris pour faire le point le 15 novembre prochain.
- Transition écologique : récupérateurs d'eau à mettre en place dans les communes.
- Proposition de mutualisation des achats et prestations demandée à CA3B.
- Dossier sports/loisirs : IL a été demandé que les modules du skate parc soient remplacés à l'identique : budget de 9 500 € alloué (pour rappel : la commune a payé la plateforme).
- Défibrillateur : la CA3B va procéder à l'installation à l'extérieur du bâtiment du défibrillateur qui est actuellement au Cube. L'extériorisation couvrira le stade, le city stade, le jeu de boules, le terrain de tennis et la salle polyvalente. Un panneau d'information sera installé sur le mur de la salle des fêtes et sur le city stade pour indiquer où se trouve le défibrillateur.

• Choix du mode de gestion du service assainissement collectif de l'ex-BDSR : réunion du 17/09/2020

- Réseaux : unitaire 25 km - séparatif 72 km/10 stations d'épuration/3 060 usagers/volume facturé 270 000 m³
- Mode de gestion actuel : Délégation de service public (DSP) – échéance 31/05/2021
- Choix mode de gestion à compter du 01/06/2021 : DSP ou gestion en régie avec prestations de service
- Estimation du coût d'exploitation en DSP : 220 000 €HT/an (initialement 183 000 € - estimation tenant compte du déficit d'exploitation 2018 et 2019 de 37 000 €)
- Estimation du coût d'exploitation en régie : 210 000 €HT/an

CA3B est favorable à une exploitation en régie :

Traduction tarifaire proposée – Hypothèse scénario en régie

Éléments de prix (€ HT)		Rappel		Tarif 2021 Scénario Régie
		Tarif 2020	Tarif 2020 retraité *1	
Part CA3B	Part fixe	20,00 €	20,00 €	41,98 €
	Part variable	0,761 €	0,761 €	1,28 € *3
Part SOGEDO	Part fixe	21,98 €	21,98 €	
	Part variable	0,458 €	0,588 € *1	
Prix au m3 (pour 120 m3)		1,57 €	1,70 €	1,63 €
Prix au m3 (pour 90 m3) *2		1,69 €	1,82 €	1,75 €

*1 Prise en compte déficit d'exploitation DSP actuelle : + 0,13 €/m3, supposé porté ici par la part variable du délégataire
 *2 Référence plus proche de la situation sur le périmètre étudié (consommation moyenne de l'ordre de 90 m3 par usager)
 *3 Cf. détail de calcul sur la diapositive suivante

Enjeu lié à la **construction et à la maîtrise du tarif** :

- En régie : maîtrise complète du prix par la CA3B => maîtrise complète de l'ajustement du prix sur le périmètre ex-BDSR pour suivre la trajectoire de convergence qui sera définie
- En DSP : maîtrise partielle du prix par la CA3B, la rémunération du délégataire suivant les dispositions contractuelles => difficulté possible pour ajuster le prix sur le périmètre ex-BDSR afin de suivre la trajectoire de convergence, selon le profil de cette trajectoire

Le service actuel est satisfaisant avec une bonne réactivité du gestionnaire et un service de proximité. La majorité des élus souhaite rester en DSP. Le maire propose de rencontrer ses collègues maires et de faire un courrier en commun à CA3B pour leur faire part de notre choix.

4 - Administration générale

• Mode doux la Vavrette

Point fait le 4 septembre avec le cabinet de Me Beaudot sur l'avancement de la rédaction des actes.

• **Taille des haies chez les particuliers** : Certains administrés ne taillent pas leurs haies qui empiètent sur le domaine public et peuvent parfois être accidentogènes. La commission propose de mettre en place une procédure :

- ➔ Premier avertissement écrit demandant que les travaux de taille soient exécutés sous 15 jours ;
- ➔ Courrier resté sans résultat, mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception, demandant l'exécution des travaux sous 15 jours ;
- ➔ Taille non faite suite à la mise en demeure : la commune procède à l'élagage des plantations privées sur l'emprise de l'espace public (art.2212-2-2 du CGCT) et les frais sont mis à la charge du propriétaire.

Il est proposé d'appliquer un tarif unique de 10€/mètre linéaire pour les frais d'élagage effectué par la commune.

- **Le conseil municipal approuve à l'unanimité la procédure de mise en demeure et le tarif qui sera appliqué pour l'élagage par la commune des plantations privées sur l'emprise de l'espace public (art.2212-2-2 du CGCT) à 10 € par mètre linéaire et autorise le maire à procéder au recouvrement des sommes dues.**

5 – Finances :

• Tarifs 2020 de location des terrains « En Bériat »

Compte tenu de l'évolution de la valeur du point-fermage (fermages dus entre le 1er octobre 2020 et le 30 septembre 2021) de la région Bresse, soit 1,2895 (1,2824 en 2019 soit +0.55 %), il convient de calculer les tarifs de location de la manière suivante pour l'année 2020 :

Loueurs	Surfaces	2020	
		valeur point fermage	Montant location
EARL LA BOUVATIERE	2 ha 67 a	1,2895	344,30
Michel JAYR	2 ha 09 a 36 ca	1,2895	269,97
Luc PIROD	2 ha 67 a	1,2895	344,30
Christian LACROIX	1 ha 78 a	1,2895	229,53

- Le conseil municipal à l'unanimité fixe le tarif des locations pour l'année 2020 comme ci-dessus proposé.

• Budget 2020 : suivi du réalisé au 28/09/2020

	Budgétisé	Réalisé	Disponible	% dispo	Budget 2019		
					Budgétisé	Réalisé	% dispo
FONCTIONNEMENT							
DEPENSES							
011 Charges à caractère général	394 550,00	192 541,67	202 008,33	51,20%	284 600,00	167 382,43	41,20%
012 Charges de personnel	397 400,00	268 293,42	129 106,58	32,50%	407 050,00	274 683,68	32,50%
022 Dépenses imprévues	7 914,80	0,00	7 914,80	100,00%	22 314,74	0,00	100,00%
023 Virement section investissement	354 143,18	0,00	354 143,18	100,00%	270 000,00	0,00	100,00%
042 Opérations d'ordre	5 556,82	5 556,82	0,00	0,00%	12 842,84	8 477,00	34,00%
65 Autres charges gestion courante	123 400,00	68 595,36	54 804,64	44,40%	110 900,00	71 794,05	35,30%
66 Intérêts	31 710,00	27 510,56	4 199,44	13,24%	36 139,00	30 451,07	15,70%
67 Charges exceptionnelles	4 500,00	0,00	4 500,00	100,00%	5 600,00	1 476,40	73,60%
TOTAL DEPENSES	1 319 174,80	562 497,83	756 676,97	58,00%	1 149 446,58	554 264,63	51,80%
RECETTES							
002 Excédent antérieur reporté fonct.	389 575,43	0,00	389 575,43	100,00%	233 046,58	0,00	100,00%
013 Remboursement rémunération	1 499,37	1 624,08	-124,71	-8,30%	1 700,00	10 691,89	-528,00%
70 Produits des services	94 300,00	49 768,95	44 531,05	47,20%	89 300,00	65 085,80	27,10%
73 Impôts et taxes	715 000,00	366 030,64	348 969,36	48,80%	735 800,00	356 710,00	51,50%
74 Dotations et participations	89 800,00	31 830,81	69 514,81	22,60%	60 400,00	42 073,00	30,30%
75 Revenus des immeubles/autres produits	26 000,00	13 099,22	13 099,22	49,60%	27 000,00	20 447,11	24,30%
76 Produits financiers	3 000,00	0,00	3 000,00	100,00%	2 200,00	0,00	100,00%
77 Produits exceptionnels	0,00	1 073,01	-1 073,01	0,00%	0,00	5 859,72	0,00%
TOTAL RECETTES	1 319 174,80	463 426,71	855 748,09	69,90%	1 149 446,58	500 867,52	56,40%
INVESTISSEMENT							
DEPENSES							
001 Solde exécution d'investissement reporté	62 155,24	0,00	62 155,24	100,00%	53 292,24	0,00	100,00%
020 Dépenses imprévues	14 500,00	0,00	14 500,00	100,00%	20 000,00	0,00	100,00%
41 Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00%	37 000,00	0,00	100,00%
16 Remboursement emprunts	97 700,00	76 284,81	21 415,19	21,92%	93 800,00	76 088,80	18,90%
21 Immobilisations corporelles	257 000,00	6 026,39	250 973,61	97,70%	134 735,84	31 369,79	76,70%
23 Immobilisations en cours	60 000,00	2 279,28	57 720,72	96,20%	65 500,00	57 910,16	11,60%
TOTAL DEPENSES	491 355,24	84 590,48	406 764,76	99,82%	404 328,08	165 368,75	59,10%
RECETTES							
021 Virement de la section investissement	354 143,18	0,00	354 143,18	100,00%	270 000,00	0,00	100,00%
040 Opération d'ordre	5 556,82	5 556,82	0,00	0,00%	12 842,84	8 477,00	34,00%
10 Dotation fonds divers réserves	116 655,24	5 786,05	110 869,19	95,00%	109 485,24	122 769,45	-12,10%
13 Subvention investissement	15 000,00	0,00	15 000,00	100,00%	12 000,00	0,00	100,00%
TOTAL RECETTES	491 355,24	11 342,87	480 012,37	97,69%	404 328,08	131 246,45	67,50%

Dépenses à caractère général :

- Petit équipement : 11 584,80 € (dont Equipement pompiers : 6 556,96€, garage : 2 716,42 €, masques en tissu : 1 440 €) ;
- Prestations Bourgogne repas : 11 730,48 € ;
- Bâtiments publics : 15 614,54 € (dont Mise aux normes installations électriques : 6 247,20 €, peinture école 7 270,34 €) ;
- Voirie : 54 055,84 € (dont entretien des chemins 1 589,76€, programme travaux voirie : 46 562,75 € /55 422,95 €, agence ingénierie 3 780 €) soit un disponible de 85 944,16 € ;
- Frais de personnel : 268 293,42 € (274 683,68 € en 2019 sur la même période).

Autres charges de gestion courante :

- Contribution 2020 SIEA : 14 184,57 € ;
- Subventions : 13 045 € dont 385 € d'aides aux vacances.

Du fait de la COVID, moins de recettes pour les prestations cantine et garderie, moins de location de la salle des fêtes.

Les travaux d'investissement prévu ont pris du retard et nous n'avons pas encore payé de facture.

• **Estimation de l'impact financier de la COVID**

	2020		2019	
	au 23/09/2020		au 23/09/2019	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
ACHATS SPECIFIQUES				
Achat masques	1 440,00	720,00		
Colonne/gel hydro/lingettes...	1 084,72			
Total achats spécifiques	2 524,72	720,00	0,00	0,00
ACCUEIL PERISCOLAIRE				
Dépenses personnel	30 941,84		27 938,00	
Redevance périscolaire		8 175,80		12 816,80
Goûters	50,45		151,94	
Total accueil périscolaire	30 992,29	8 175,80	28 089,94	12 816,80
CANTINE				
Dépenses personnel	22 243,93		23 134,80	
Bourgogne repas	12 045,48		21 813,51	
Pain	632,50		1 287,50	
Redevance cantine		15 628,40		36 395,00
Total cantine	34 921,91	15 628,40	46 235,81	36 395,00
LOCATION SALLES		3 002,00		6 886,00
Entretien locaux	3 729,60		8 201,85	
Total salles	3 729,60	3 002,00	8 201,85	6 886,00
TOTAL	72 168,52	27 526,20	82 527,60	56 097,80
Reste à charge (dépenses - recettes)	44 642,32		26 429,80	
Coût COVID estimé (RAC 2020-RAC 2019)	18 212,52			

Ce coût estimé correspond à 1.4% du budget de fonctionnement.

6 – Urbanisme :

Dossiers déposés depuis le dernier conseil :

- Permis de construire

- SCI groupe SENA 2S (la Vavrette) : construction d'un bâtiment industriel (hall exposition + atelier) et d'un appartement à l'étage.

- Déclarations préalables : Néant

- Déclarations d'intention d'aliéner

Les déclarations d'intention d'aliéner sont des documents transmis par les notaires en cas de vente dans le périmètre des zones U du PLU. Elles permettent à la commune de se prononcer sur son droit de préemption urbain.

Dans le cadre des délégations données au Maire par le Conseil Municipal, il est rendu compte des déclarations d'intention d'aliéner reçues depuis la dernière réunion :

- Bourg Habitat/KOENIG/BLATRIX : Lotissement de la Reyssouze
- CA3B : SCI LEBIN – ZA de la Vavrette

7 – Questions diverses :

- Tir de feux d'artifice : le règlement de la location de la salle des fêtes interdit les tirs mais aucune sanction financière n'est prévue en cas de manquement. Voir pour modifier le règlement en prévoyant un chèque de caution en cas de non-respect du règlement. La commission bâtiment va travailler sur le sujet.

- SIEA : En ce qui concerne la fibre, une étude est conduite par la CIRCET pour planifier le réseau d'installation. Elle est prévue sur une année. Lors de l'AG du SIEA, il a été question de la création d'une Société d'économie mixte (SEM), pour des projets sous forme de Centrales Villageoises (gouvernance citoyenne qui portent des projets en faveur de la transition énergétique en associant citoyens, collectivités et entreprises locales).
- Avant-projet réseau gaz biométhane : rendez-vous à prendre avec GRDF pour complément d'information (rencontre ouverte aux élus qui le souhaitent).
- La fille des personnes qui ont eu l'accident mortel au passage à niveau de Tossiat le 3/11/2019 souhaiterait mettre une plaque souvenir sur les lieux du drame et organiser une marche blanche pour la Toussaint. La majorité des élus n'est pas opposé à la pose d'une plaque (définir le lieu), mais pas de marche blanche compte tenu du contexte sanitaire.
- La Vigneronne : la 1ère répétition a eu lieu le jeudi 24 septembre à 20H00 à la salle Marcel DERUDET (arrivée d'un tambour et 3 anciens cuivres). Se propose pour intervenir lors de la cérémonie du 11/11. Voir pour une salle de répétition.
- Le comité de jumelage Tossiat-Hachenheim s'est réuni le 11 septembre autour de ses coprésidents : Régis BREVET et Séverine TALLARON. Il manque une personne pour éviter la dissolution de l'association au 31 décembre 2020.
- Réunion syndicale Syndicat des Eaux : 11 kms de conduite coûtent 2,7 M. Prévue sur la commune de Tossiat une enveloppe de 116 000 €. Pas d'augmentation du prix de l'eau.
- Rendez-vous élus CORG 01 (Centre d'Opération et de Renseignement de la Gendarmerie) qui reçoit tous les appels du 17 (en moyenne 416 appels/jour). La brigade numérique répond à toute sollicitation non urgente sur la sécurité au quotidien.
- Certains élus auraient souhaité être informés de la venue du fleuriste avant que cela soit affiché sur Facebook.
- Projet campagn'art avec la Tannerie (clip filmé dans Tossiat) : en bonne voie.

Prochain conseil : jeudi 5 novembre 2020 à 20 heures

La séance est levée à 23 heures 30